

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 juin 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 20 juin 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Emmanuel BICHOT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	Mme Sandrine RICHARD
Mme Nathalie KOENDERS	M. Denis HAMEAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise MARIN
Mme Catherine HERVIEU	M. Nicolas BOURNY	M. Louis LEGRAND
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick ORSOLA
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Elisabeth REVEL	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Christophe BERTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	
M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Didier MARTIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Alain HOUPERT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Benoît BORDAT
M. François HELIE	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Édouard CAVIN	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. Gaston FOUCHERES	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Adrien GUENE
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Programme opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020 – Convention cadre organisme intermédiaire de l'axe urbain du 30 décembre 2015 – Avenant n°1

Par délibération en date du 8 octobre 2015, le Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine du Grand Dijon, devenue depuis Dijon Métropole, a approuvé la candidature de cet établissement public de coopération intercommunale à l'axe 5 « pour un développement urbain durable » du programme opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020, et a autorisé son Président à signer la convention cadre afférente.

Signée le 30 décembre suivant avec le Président de la Région Bourgogne, cette convention cadre prévoyait notamment que la Région, en sa qualité d'autorité de gestion du programme opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020, déléguerait à Dijon Métropole, au titre d'organisme intermédiaire, la mise en œuvre et la gestion d'actions, dans le cadre d'une stratégie intégrée de développement urbain durable, pour les objectifs spécifiques (OS) suivants du programme européen :

- OS 5.1 : réduire la consommation énergétique des bâtiments (logements sociaux et bâtiments publics situés dans les quartiers de la politique de la ville) ;
- OS 5.3 : améliorer l'environnement et l'attractivité des villes.

Des financements européens ont été affectés à la mise en œuvre de ces objectifs spécifiques, à savoir 4.473.758 € pour l'OS 5.1 et 2.841.800 € pour l'OS 5.3, soit un total de 7.315.558 €.

Par courrier du 25 juin 2018, la Région a décidé d'activer la clause de revoyure de l'axe urbain prévue à l'article 11 de la convention cadre Autorité de Gestion – Organisme Intermédiaire, afin de permettre de prendre en compte l'évolution des situations de chaque territoire et les changements survenus depuis le début de la programmation.

Cette clause a permis également de répartir entre les agglomérations les crédits de l'axe 5 (4,73 M €) gardés en réserve, selon la performance de chaque agglomération dans la mise en œuvre de sa stratégie, évaluée au regard de quatre critères : taux de programmation au 1er octobre 2018, taux de programmation et de sélection de projets à la même date, vivier de projets à venir, qualité de la piste d'audit.

La procédure a été lancée en juin 2018. Les agglomérations organismes intermédiaires ont été invités à faire part des éventuelles modifications de leur stratégie, à présenter les projets à venir sur leur territoire et à solliciter le cas échéant des crédits supplémentaires.

Concernant l'évolution de la stratégie :

Au titre de l'objectif spécifique 5.1 « réduire la consommation énergétique des bâtiments » :

Pas de modification substantielle, tous les projets de rénovation thermique des logements sociaux et des bâtiments publics situés en quartier politique de la ville s'insèrent bien dans la stratégie.

Au titre de l'objectif spécifique 5.3 « améliorer l'environnement et l'attractivité des villes » :

Outre les projets de modélisation 3D et du PLUI (déjà programmés), la stratégie était centrée principalement sur la création d'un cheminement doux entre la gare de Dijon et la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (fiche action 4).

Le premier dossier, relatif aux travaux constituant le point de départ de cette liaison et consistant en l'aménagement de l'espace d'échange multimodal avenue Albert 1er et des accès au jardin de l'Arquebuse (avec notamment la création d'une passerelle) a été déposé en janvier 2019, et retenu par le comité de sélection du 2 avril.

La création de ce cheminement doux devrait se poursuivre par l'aménagement de la rue du Jardin des Plantes en 2019. Celui de la rue du Faubourg Raines, de la rue de l'Hôpital et du pôle d'échange multimodal Monge, est prévu en 2020-2022.

En complément de cet axe fort de sa stratégie, Dijon Métropole a souhaité ajouter une nouvelle fiche action en lien avec l'orientation n°2 « un éco-territoire », partie 2.2 « de nouvelles formes urbaines prenant en compte les enjeux du développement paysager », qui vise à soutenir des projets environnementaux et paysagers liés aux aménagements et visant à rendre la ville plus attractive.

C'est pourquoi il a été proposé à l'autorité de gestion de créer, dans le cadre de l'OS 5.3, une nouvelle fiche action n°7 ci-jointe, intitulée « développer les mobilités douces dans les centre-villes et les pistes cyclables sécurisées sur le territoire de la métropole », avec comme objectifs stratégiques et opérationnels :

- ▲ de poursuivre le rôle de centralité et le développement de l'attractivité de la capitale régionale et de la métropole qui auront des conséquences en termes de développement économique et de qualité de vie pour l'ensemble des habitants, pour les touristes et les visiteurs ;
- ▲ de mettre en cohérence et en valeur les espaces publics situés dans les centre-villes pour qu'en surgissent des projets d'insertion paysagère et des modes de déplacement doux à même de contribuer à un développement urbain durable.

L'intégration de cette fiche à la stratégie permettra de soutenir des projets d'aménagements en centre-ville comme la piétonisation à Dijon ou la création de la place Mandela à Longvic.

Enfin, l'organisme intermédiaire a signalé à l'autorité de gestion que la fiche projet intitulée « actions d'éducation citoyenne » n'était plus d'actualité et a sollicité la réaffectation de l'enveloppe de 40.000,00 € qui lui était consacrée sur une autre action au sein de l'OS 5.3.

Attribution de crédits supplémentaires :

A l'issue de la procédure de la clause de revoyure, le Conseil Régional, en sa qualité d'autorité de gestion, a décidé, le 29 mars 2019, d'octroyer à Dijon Métropole 755 538 € supplémentaires pour la mise en œuvre de sa stratégie, ce qui porte le montant total de l'enveloppe des 7.315.558 € initiaux à 8.071.096 €.

Ces crédits ont été répartis à part égale (377.769 € pour chaque OS) entre la rénovation des logements sociaux et des bâtiments publics (OS 5.1) et les projets d'aménagement urbain de l'OS 5.3.

De plus, la Région a accepté d'intégrer à la stratégie intégrée de développement durable de Dijon Métropole la fiche action n°7 précitée.

L'ensemble des ajustements exposés ci-dessus figurent dans le projet d'avenant n°1 à la convention cadre organisme intermédiaire de l'axe urbain du programme opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020 du 30 décembre 2015, annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet d'avenant n°1 à la convention cadre organisme intermédiaire de l'axe urbain du programme opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020 du 30 décembre 2015, annexé à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter au-dit projet des modifications non substantielles ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer l'avenant n°1 définitif;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 69

CONTRE : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0